

CAHIER DES CHARGES DE CESSION

FICHE N°1

Adresse : **1bis Bd du Roussillon / 2 Place de Belgique**

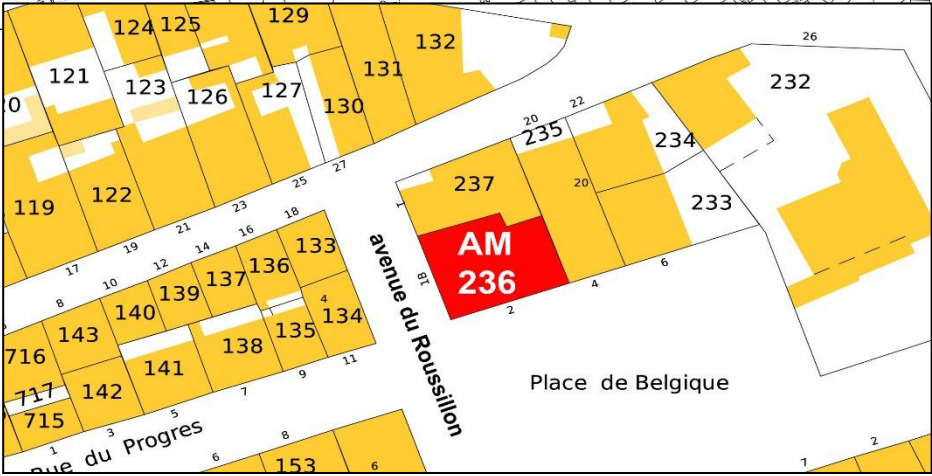
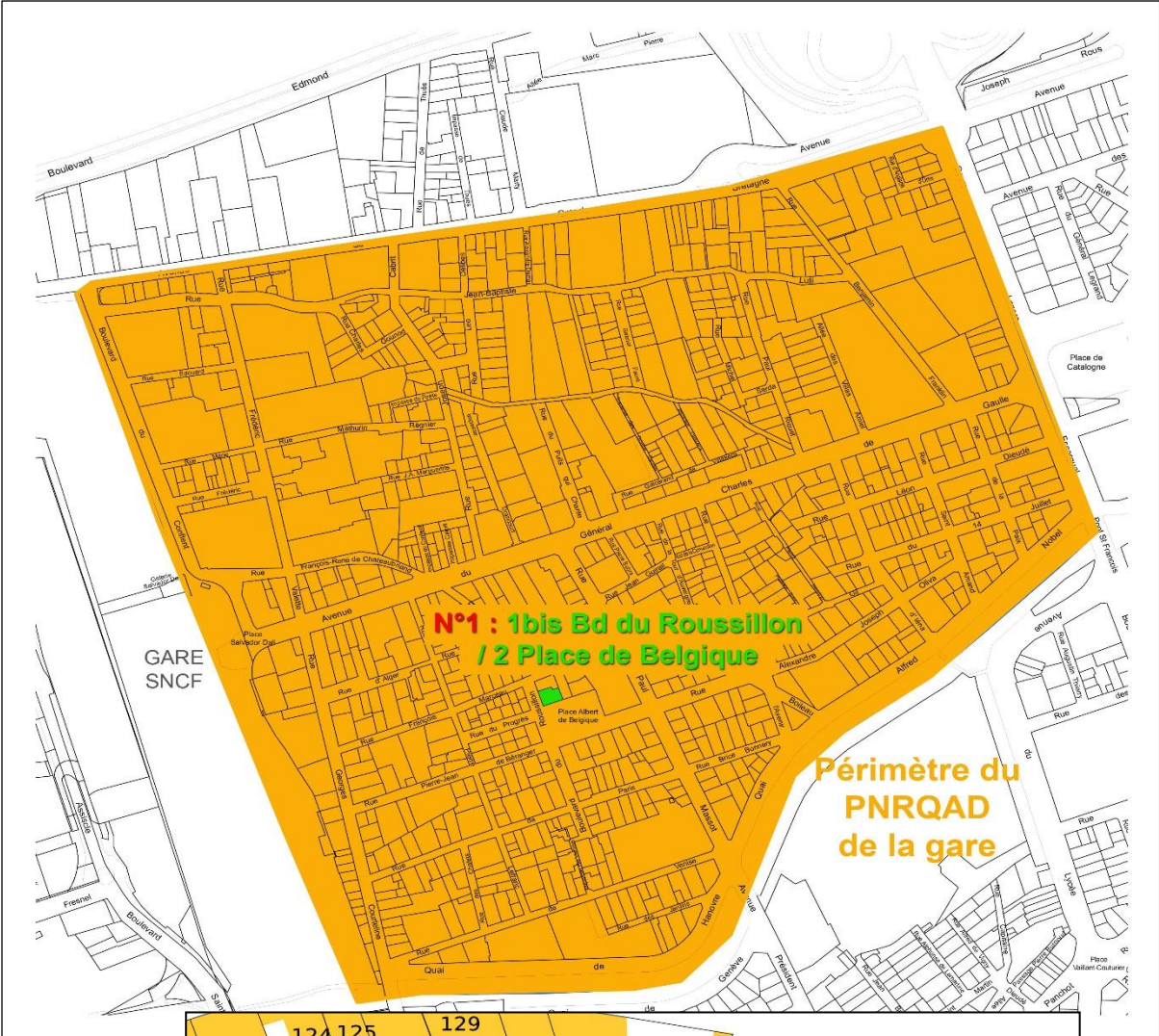
Quartier GARE

L'objet de la cession

La Ville de Perpignan met à la vente **1 immeuble sis 1bis Bd du roussillon / 2 Place de Belgique** (cadastré AM236) de 11 logements et un local commercial, en R+4, sur 4 faces et développant 492m² de surface utile, sur une parcelle d'une contenance de 180m².



Plan de situation



L'opération de réhabilitation

L'objectif de cette opération est la réhabilitation de cet immeuble qui devrait permettre de créer environ 400 m² de surface habitable.

Le programme proposé par l'investisseur ne devra pas excéder **6 logements maximum + 1 local commercial**.

Les biens sont depuis le 14 janvier 2017 sous Déclaration d'Utilité Publique Travaux (DUP), dans le cadre de l'opération de restauration immobilière (ORI) du quartier gare. (Arrêté Préfectoral n°PREF/DCL/BUFIC/2017004-0002).

Dans ce cadre, l'opération de réhabilitation de ce bien est éligible au dispositif de subventions publiques mis en place pour le quartier de la gare dans le cadre de la convention O.P.A.H – R.U. 2017-2022, en cours. Le projet se situant en Quartier Prioritaire Ville, il pourra bénéficier d'une TVA à taux réduit et de financements accordés par la Ville et par l'ANAH. La Ville mettra à disposition de l'investisseur l'ensemble des éléments et notamment les plans état des lieux ainsi qu'une visite de l'immeuble sur demande.

Les plans et coupes du projet devront obligatoirement figurer à la proposition d'offre de l'investisseur ainsi que tous autres éléments visuels qui permettront aux services de la ville d'apprécier la qualité du projet. La date limite de remise des offres est fixée au **01/09/2019**.

Contact :
Ville de Perpignan
Pôle Sécurité Habitat
Direction de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine
11 rue du Castillet – 2^o étage
PNRQAD@mairie-perpignan.com
Tel : 04 68 66 33 97